

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 15 novembre 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 9 novembre 2021 s'est réuni le lundi 15 novembre 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, BENQUET Daniel, PERALI Valérie,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à GUILBAUD Valérie, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane.

I.11

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Amicale Laïque de Marmande :

La vocation de l'association est la promotion de l'éducation populaire en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social.

Considérant que la municipalité souhaite leur apporter un soutien, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 euros pour permettre à l'association de promouvoir cet enseignement culturel et sportif.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Attribue** une subvention de 3 000 euros à l'association Amicale Laïque de Marmande.
- Dit** Que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe correspondante du budget 2021.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 novembre 2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 18/11/2021
et de sa transmission au contrôle de légalité le 18/11/2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

